

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2277

présenté par

M. Christian Girard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Clavet, M. Odoul, Mme Joubert, M. Chudeau, M. Bilde, M. Perez, M. Barthès, M. Allisio, M. Amblard, Mme Bamana, M. Baubry, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, Mme Colombier, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Josserand, Mme Laporte, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos, M. Weber, Mme Joncour, Mme Sicard, Mme Parmentier, Mme Lavalette et M. Beaurain

ARTICLE 51**ETAT D - RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2026, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX**

« Avances à l'audiovisuel public »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	2 500 000
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	0
TOTAUX	0	2 500 000
SOLDE	-2 500 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Cour des comptes, dans son rapport de janvier 2025 sur Radio France, pointe la nécessité de simplifier et réduire significativement le système de rémunération qui compte actuellement 65 primes différentes, générant plus de 600 000 lignes de paie mensuelles. Le rapport souligne également le recours excessif aux indemnités transactionnelles, comprises entre 4 et 7 millions d'euros annuels pour les seuls personnels permanents, dont l'importance apparaît parfois surévaluée.

Les indemnités de mise à la retraite génèrent un surcoût de l'ordre de 1 million d'euros par an, avec des cas atteignant plus de 100 000 euros de surcoût par rapport à un départ volontaire. La structure actuelle des rémunérations, peu orientée vers la performance, ne permet pas de récompenser les résultats ni d'encourager la mobilité professionnelle.

En application de la recommandation n°5 de la Cour des comptes, le présent amendement vise à réduire les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de 2,5 millions d'euros, correspondant aux économies attendues d'une meilleure gestion des primes et d'un encadrement plus strict des indemnités transactionnelles. Cette réduction, représentant 0,6 % de la masse salariale totale, n'affecte ni les effectifs ni les salaires de base, mais cible uniquement les dysfonctionnements de gestion identifiés par la juridiction financière.

Cet amendement s'inscrit dans une démarche de rationalisation des dépenses publiques et d'amélioration de la gestion des ressources humaines au sein de l'audiovisuel public.